

facultés menant à des professions libérales, il arrive que des professeurs soient choisis pour leurs seules compétences professionnelles, mais de plus en plus, les diplômes du plus haut niveau sont exigés. De 1958-1959 à 1978-1979, la proportion des professeurs d'université à plein temps titulaires d'un doctorat est passée de 42 p. cent à 63 p. cent

L'augmentation du nombre et de la taille des universités canadiennes au cours des années 60 a nécessité le recrutement de nombreux professeurs, dont un bon nombre venaient de l'étranger. Toutefois, des modifications récentes à la réglementation fédérale en matière d'immigration et d'emploi visent à ce que l'on fasse tous les efforts possibles pour recruter des Canadiens qualifiés avant d'engager des non-Canadiens.

La plupart des postes vacants sont annoncés dans *Affaires universitaires*, périodique d'information et d'opinion publié dix fois par an par l'AUCC. Ce bulletin est diffusé à titre gratuit aux membres des institutions qui font partie de l'AUCC. L'abonnement annuel est de \$7 par courrier ordinaire au Canada et, de \$10,50 par courrier de première classe; pour l'étranger, il est de \$8,25 par voie normale et de \$14 par courrier aérien. Le numéro coûte \$1,50 au Canada et \$3 à l'étranger. Certaines vacances sont également annoncées dans le bulletin de l'Association canadienne des professeurs d'université.

L'apparition des syndicats de professeurs est relativement récente au Canada. Le premier a été créé en 1970 et la première convention collective signée en 1974. En 1980, plus de 72 p. cent des membres à plein temps du corps professoral des universités canadiennes faisaient partie d'unités de négociation collective — qu'il s'agisse de groupes reconnus par la loi provinciale du travail ou régis par un "régime spécial" non soumis au parlement provincial. Les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta interdisent l'accréditation des syndicats de professeurs.

La plupart des universitaires font partie d'une association locale de professeurs qui, pour les membres des syndicats de professeurs, agit en tant qu'agent négociateur. Les associations locales sont regroupées en fédérations provinciales et en un organisme national, l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) (au Québec, elles sont membres de la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec qui, elle-même, détient un statut particulier au sein de l'ACPU).

Catégories d'établissements

Au Canada, les établissements d'enseignement post-secondaire autorisés à conférer des grades sont généralement appelés universités. Toutefois, plusieurs portent le nom de collège, quelques-uns d'institut et l'un d'entre eux d'école.